

# Saint-Benjamin



Dash/Photo

## Dans ce numéro :

Période dégel, voyage l'Âge d'Or, coulée de tire, nouvelles heures d'ouverture 2

Parade de mode, décisions du Conseil, message incendie. 3

Chronique Inspecteur 4-5  
Camp de jour, échéance de Taxes, déboucheur de drain

Postes d'animation pour le camp de jour 2018 6

Calendrier 8  
Numéro de téléphone

## Bulletin municipal

Bulletin numéro 4 - 11 avril 2018



### BUREAU MUNICIPAL

#### HEURES D'OUVERTURE POUR SERVICE À LA POPULATION

Lundi au vendredi: 8 h 30 à 12 h 00 et 13 h 00 à 16 h 00.

\*\*\* Vendredi de 8 h 00 à 12 h 00 du 1er mai au 30 septembre 2018

## EN PÉRIODE DE DÉGEL—ROULEZ LÉGER



Chaque printemps, le Ministère détermine les dates de la [période de dégel](#) pour les trois [zones de dégel](#) que compte le territoire québécois. Au cours de cette période, les véhicules lourds circulant sur l'ensemble du réseau routier doivent réduire leurs charges, conformément aux limites imposées par le [Règlement sur les normes de charges et de dimensions applicables aux véhicules routiers et aux ensembles de véhicules routiers](#).

En période de dégel, la route est de 30 à 70 % plus fragile qu'en temps normal. Un seul véhicule en surcharge peut lui causer des dommages importants. Par contre, une faible diminution des charges réduit considérablement les dommages causés à la chaussée. C'est pour cette raison que des restrictions de charges sont imposées aux véhicules lourds en période de dégel. De manière générale, ces restrictions varient de 8 % à 20 %.

La période de dégel est déterminée à la suite d'un suivi de la progression du dégel dans la chaussée. Ce suivi se fait à l'aide de sondes réparties sur l'ensemble du réseau routier québécois. Les prévisions météorologiques sont aussi prises en considération.

Pour connaître les dates visées et officielles de la période de dégel: consultez le site Web du ministère des Transports ([www.mtq.gouv.qc.ca](http://www.mtq.gouv.qc.ca)) ou composez le 511 (Québec) et le 1 888 355-0511 (ailleurs en Amérique du Nord).

La période de dégel selon notre situation géographique (Zone 1) est du lundi 5 mars au vendredi 4 mai 2018.

### VOYAGE ORGANISÉ PAR L'ÂGE D'OR



#### VANNERIE, CASCADES ET FLEURS— JEUDI 7 JUIN

Trajet vers Victoriaville, arrivée à la Vannerie des Bois-Francis, encouragez les handicapés dans leur travail. Ils sont heureux de nous apprendre les techniques de tressage et d'assemblage du rotin. Visite guidée de l'Usine Cascades. Découvrez les procédures de récupération et de fabrication. Parcourez le magnifique parc Marie-Victorin, le plus grand jardin écologique du Canada. Souper au Manoir de Lac William, lieu touristique exceptionnel. Retour vers votre localité.

**PRIX PAR PERSONNE INCLUANT:** Transport en autocar de luxe, 1 repas, activités au programme, service d'un guide-accompagnateur, toute les taxes

**PLACES LIMITÉES—** Donnez votre nom avant le 30 avril à Madame Ruth Boulet au 418 594-5364 ou à madame Diane Caron au 418 594-5994.

### COULÉE DE TIRE

#### Coulée de tire

Vous avez le goût de rencontrer des gens formant la grande famille de Saint-Benjamin? Vous voulez partager un bon moment et créer des rapprochements?

#### Une coulée de tire

aura lieu sur le perron de l'église

le dimanche 15 avril prochain après la messe de 9 heures.

Cette initiative est le fruit de la première rencontre du nouveau comité formé dans le but de favoriser la fraternité.

Des remerciements sincères sont adressés à ceux qui rendent possible la réalisation de cette activité :

Caisse Desjardins du Sud de la Beauce

Fabrique de Saint-Benjamin

Roger Poulin

Les marguilliers de Saint-Benjamin

**Bienvenue à tous!**

Sophie et Marco  
Louise et Caroline



### Heures d'ouverture estivales du bureau municipal

**Prendre note que du 1 mai au 30 septembre, les heures d'ouverture du bureau municipal seront:**

**Lundi au jeudi de 8 h 30 à 12 h 00 et de 13 h 00 à 16 h 00**

**Vendredi de 8 h 00 à 12 h**

## Parade de mode

Voici l'occasion de  
magasiner sur place

Boutique *La Penderie*  
*Parade de Mode*



*La Penderie*

**MARCELLE TARDIF**  
840, 23<sup>e</sup> Rue Ouest  
Ville de Saint-Georges, Beauce  
(Québec) G5Y 4N6  
Tél.: 418 228-6646  
Télec.: 418 227-9847

*Merci à ceux  
qui encouragent  
l'entreprise beauceronne.*

*\* Nous habillons les grandeurs 2 ans à 24 ans  
ou Extra-Small à 3XLarge.  
\* Possibilité de paiement par chèque.*

Édifice Municipal Saint-Benjamin  
Heure: **13:30**

Date: **LUNDI  
16 AVRIL**

## Conférence



*Café au lait*  
Nourri-Source

*Conférence gratuite et discussion*  
**Samedi 21 avril à 10 h**  
Au Salon des familles des Etchemins à l'aréna de Lac-Etchemin

*Nos invitées*  
Jenny Bernard, ostéopathe  
Julie Paquet, pharmacienne

*Tirage de prix de présence*

Desjardins   

## QUELQUES DÉCISIONS DU CONSEIL

- Les états financiers consolidés de la Municipalité ont été déposés par les vérificateurs comptables pour l'exercice financier 2017.
- Le camp de jour unifié revient à l'été 2018
- Le nivelage des chemins en gravier a été confié à Monsieur Donald Laliberté.
- Une demande d'aide financière concernant le projet de l'Église sera déposée à nouveau dans le Programme d'Infrastructures Québec-Municipalités (PIQM).
- Une demande d'aide financière sera déposée au programme du PIQM pour rénover l'entrepôt des abrasifs.
- La Municipalité s'engage à trouver une ressource qualifiée pour faire la préparation de projets afin d'être prêts à lors de la sortie de programme de nouvelles subventions.

## MESSAGE INCENDIE

Remplacez les avertisseurs de fumée selon les recommandations du fabricant, généralement aux dix (10) ans. La date de fabrication ou d'expiration est indiquée sur le boîtier. En l'absence d'une telle date, ne prenez aucun risque, remplacez immédiatement l'appareil.

## CHRONIQUE DU SERVICE D'URBANISME

### **1-DES TRAVAUX EN VUE, INFORMEZ-VOUS SI UN PERMIS OU UN CERTIFICAT D'AUTORISATION EST NÉCESSAIRE.**

- Construction, agrandissement, déplacement et démolition d'un bâtiment;
- Revêtement extérieur;
- Remise, garage, abri d'auto;
- Toiture ;
- Changement de fenêtres et de portes;
- Construire, rénover ou remplacer :galerie, balcon, patio, escalier;
- Tous les types de piscines dont la profondeur est de 60cm ou plus
- Clôture, haie de cèdres, muret;
- Enseigne publicitaire ;
- Travaux dans la rive (coupe d'arbre, quai, remblai);
- Travaux dans un cours d'eau (ponceau, enrochement, quai, etc.);
- Coupe forestière commerciale;
- Finition du sous-sol;
- Rénover salle de bain, cuisine, chambre à coucher;
- Changement des divisions intérieures;
- Changer le revêtement de plancher;
- Changement d'usage (nouveau commerce, ajout d'un logement, etc.);
- Tous travaux d'installation septique;
- Tous travaux concernant le captage d'eau souterraine;
- Etc.

### **2-ATTENTION!! Au sujet de votre demande de permis à la municipalité**

Prenez-vous à l'avance pour formuler votre demande de permis afin de nous permettre de vous garantir un meilleur service. La municipalité dispose de trente jours pour étudier votre demande lorsqu'elle est complète (documents et informations requises). De plus, le fait d'avoir déposé votre demande de permis à la municipalité et parfois même d'avoir payé votre permis avant de le recevoir ne vous autorise pas de débiter vos travaux. **Vous êtes autorisé à entreprendre les travaux seulement lorsque vous avez votre permis en main. Notez qu'un formulaire de demande de permis est maintenant disponible en format PDF sur notre site internet dans l'onglet Service en ligne-Urbanisme-demande de permis. Celui-ci vous indiquera tous les documents requis.**

### **3-Enlèvement des abris d'hiver**

L'hiver étant terminé, n'oubliez pas que les abris temporaires (incluant l'abri de type « Tempo ») se doivent d'être démantelés complètement et retirés en date du **1er mai**. Donc, si vous n'avez pas enlevé le vôtre à la date limite, un avertissement écrit vous obligeant à le faire vous sera envoyé à la suite du délai autorisé.

### **4-Protection des arbres**

Avant de planter et/ou couper un arbre, informez-vous au bureau municipal. Certaines espèces sont prohibées (tels que les peupliers et les saules), tandis que d'autres sont protégés (tels que les arbres de 30 cm de diamètre dans la marge avant à l'intérieur du périmètre urbain, sans oublier tous type d'arbre faisant partie d'une bande de protection riveraine).

### **5-Règlement sur l'installation de piscines privées**

Pour tous les types de piscines dont la profondeur est de 60cm ou plus, avant de commander et d'installer une piscine, vous devez vous informer de la réglementation à respecter auprès de la municipalité. Par la suite, pour l'installation d'une piscine, une demande de certificat d'autorisation à la municipalité devra être déposée. Mis à part l'application des normes du règlement municipal, la municipalité applique le règlement sur la sécurité des piscines résidentielles du ministère. Ce règlement est disponible pour consultation sur Internet.

Pour votre information, sachez qu'il n'y a pas de droits acquis en matière de sécurité. Le fait d'avoir une piscine depuis un certain temps ne vous dégage pas du respect de la réglementation en vigueur. Vous êtes responsable de vous informer et de rendre votre installation conforme s'il y a lieu.

### **6-Vidange des fosses septiques**

Informations à tous les propriétaires d'installations septiques (peu importe le type). Afin d'assurer une plus longue vie à votre installation et d'éviter de polluer votre environnement, il est nécessaire d'effectuer une vidange de votre fosse septique régulièrement, soit aux deux ans pour les résidences permanentes et aux quatre ans pour les résidences secondaires (chalet). Notez qu'il n'existe aucun droit acquis en matière d'environnement. Si votre installation est polluante, il est de votre responsabilité de voir à régulariser la situation conformément aux normes du ministère. Collaborons ensemble à laisser un environnement sain aux générations futures.

### **7-Bâtiments dangereux**

Après la saison d'hiver, il est important de vérifier l'état de vos bâtiments et, si nécessaire, d'entreprendre des démarches pour rendre vos immeubles sécuritaires. Contactez le service d'urbanisme de la municipalité afin de vérifier les normes en vigueur à ce sujet.

## 8- Câble d'acier en guise de clôture ou de barrière :

Les propriétaires de terrain ayant des câbles d'acier en guise de clôture ou de barrière devraient y attacher au moins un fanion ou un drapeau plutôt que de simples rubans de couleur afin de réduire les risques d'accident que représente l'installation d'une clôture de ce type.

Merci à la population de leur collaboration sur le respect de la réglementation et en cas de doute sur certaines règles, mieux vaut prendre vos informations à l'endroit approprié, soit à la municipalité.  
Bonne saison estivale à tous!!

### \*\*\*URBANISME\*\*\*

#### NOUVEAU

#### FORMULAIRE DE DEMANDE DE PERMIS.

Il est maintenant possible de remplir le formulaire de demande de permis en format PDF sur votre ordinateur. Vous trouverez ce formulaire sur notre site internet de la Municipalité dans l'onglet Service en ligne-Urbanisme-demande de permis.

N'hésitez pas à remplir ce formulaire qui vous indique tout ce dont vous aurez besoin afin d'avoir tous les documents nécessaires pour que l'inspecteur puisse traiter votre dossier et compléter votre demande.

### DÉBOUCHEUR DE DRAIN

Il est maintenant possible d'emprunter le déboucheur de drain de la municipalité. Un dépôt de 20\$ vous sera demandé lorsque vous l'emprunterez. Ce montant vous sera remboursé lorsque vous le rapporterez. \* Il est à noter que celui-ci devra être de retour la même journée ou le jour suivant.

Pour vous le procurer, vous devez téléphoner au bureau municipal au 418 594-8156.

### BINGO

**Quand:** 11 mai  
**Heures:** 19:00 h  
**Où:** 399, rue Principale  
Saint-Cyprien

**CARTES EN VENTE SUR PLACE**

INFORMATIONS: 418 625-8561



### Inscription camp de jour 2018

Nous préparons les formulaires d'inscription pour le camp de jour 2018. Ils seront disponibles prochainement et ils vous seront distribués par l'entremise de l'École. Vous pouvez également vous en procurer via le site internet de la Municipalité.

### ÉCHÉANCE DU 2E VERSEMENT DE TAXES 2018

La date d'échéance du 2e versement des taxes municipales est le 26 avril. Nous vous rappelons de bien vérifier votre numéro de matricule lors d'un paiement par Accès D. Pour les paiements par chèques, veuillez joindre vos coupons de paiement au bas de votre compte.

### BRIS DE CONDUITE D'EAU

Pour les contribuables qui sont connectés sur le réseau d'égouts, il est important de contacter la municipalité avant de débiter tous travaux de bris de conduite à l'extérieur de votre maison.

### Salon de la famille des Etchemins

**Samedi 21 avril 2018, Aréna Lac-Etchemin  
Programmation**

10:00- Ouverture du Salon  
10:00- Atelier Café au lait avec Nourri-Source  
11:00- Spectacle avec Dan le cow-boy  
12:00- Dîner sur place  
13:00- Conférence avec Dre Nadia Gagnier  
15:00- Fermeture des kiosques

Thème de la conférence: Le rôle des grands-parents auprès de leurs petits enfants et le respect des règles imposées par les parents.



## Municipalité Saint-Benjamin

440, avenue du Collège

Saint-Benjamin, QC G0M 1N0

Téléphone (418) 594-8156 Télécopieur : (418) 594-6068

[www.st-benjamin.qc.ca](http://www.st-benjamin.qc.ca)

### POSTES D'ANIMATION POUR LE CAMP DE JOUR 2018

Les municipalités de Sainte-Rose-de-Watford, de Saint-Benjamin et Saint-Louis sont à la recherche de candidats pour combler les postes d'animateur et d'animateur en chef pour l'été 2018.

**ANIMATEUR(TRICE) EN CHEF (1 poste pour les 3 municipalités) (7 semaines)** Sous la supervision du comité organisateur, l'animateur(trice) en chef sera responsable de la planification de l'horaire et des activités (5 jours) ainsi que de l'animation pour les enfants de sa municipalité (6 semaines).

#### Exigences du poste :

- Avoir 18 ans et plus;
- Planifier l'horaire pour tout l'été en y incorporant diverses sorties ainsi qu'une banque de jeux, tant sportifs, culturels, éducatifs et de plein air;
- Préparer les communications à remettre aux parents;
- Participer aux réunions du comité de supervision;
- Participer au bilan de fin de saison;
- Posséder de l'expérience en animation et aimer les enfants;
- Être doté (e) de beaucoup d'imagination, de maturité et de débrouillardise;
- Avoir un grand sens des responsabilités et de l'entregent;
- Être disponible pour une formation obligatoire aux dates mentionnées plus bas\*
- Cours de secourisme à jour serait un atout.

#### Conditions de travail :

- Rémunération : 14\$/l'heure
- 35 à 40 heures par semaine approximativement
- Emploi : 18 juin (avant ou après pour un total de 40 hres) au 10 août 2018 (1 semaine de relâche en juillet)

#### **ANIMATEUR (TRICE) EN LOISIRS** (6 semaines)

#### Exigences du poste :

- avoir 16 ans et plus;
- Posséder de l'expérience en animation et aimer les enfants;
- Être doté(e) de beaucoup d'imagination, de maturité et de débrouillardise;
- Avoir un grand sens des responsabilités et de l'entregent;
- Être disponible pour une formation obligatoire aux dates mentionnées plus bas\*
- Cours de secourisme à jour serait un atout.

#### Conditions de travail :

- 35 à 40 heures par semaine approximativement
- Emploi : 26 juin au 10 août 2018 (1 semaine de relâche en juillet)

#### FORMATION OBLIGATOIRE

La formation est obligatoire, celle-ci aura lieu du 1<sup>er</sup> au 3 juin.

Les personnes intéressées à poser leur candidature doivent faire parvenir leur curriculum vitae ainsi qu'une lettre de présentation au **plus tard le vendredi 27 avril 2018, à 16h**, à l'adresse suivante : 440, avenue du Collège Saint-Benjamin G0M 1N0 ou [munstbenjamin@aclcable.ca](mailto:munstbenjamin@aclcable.ca). **Seuls les candidats retenus seront convoqués en entrevue.**

**MASSOTHÉRAPIE**

360 av du Buisson  
Saint-Benjamin

**Sébastien Cittadini**  
Massothérapeute

418-594-2246

**Clinique de massothérapie**

L'équilibre à portée de main

168, 1<sup>ère</sup> Avenue  
Saint-Benjamin

**418-226-6080**  
Sur rendez-vous

**Élizabeth Vibert**  
Massothérapeute-Kinésithérapeute

**Desjardins**  
Caisse du Sud de la Beauce

**Alain Sauvé**  
Directeur général

**Siège social**  
2880, 25<sup>e</sup> Avenue  
Saint-Prospère (Québec) G0M 1Y0

418 594-8227  
1 866 694-8227  
Télécopieur : 418 594-8840  
alian.f.sauve@desjardins.com

**CERCLE DE FERMIERES SAINT-BENJAMIN**

Objectifs : Sauvegarder le patrimoine artisanal.  
Travailler à améliorer la condition féminine et familiale.  
Briser l'isolement en créant un nouveau cercle d'amies.

Revue l'Actuelle et ses divers sujets : famille, recettes, patrons, artisanat, entrevues.  
Activités : Journée de la Culture, Marché La Belle Fermière, Club La Belle Fermière, Conférences, Ateliers, Cours, etc.  
No. de tél. : 418-594-8725

418-594-5946

**Coiffure Marie-Jo**  
Coiffure unisexe

coiffeuse  
**Marie-Josée Nadeau**

343 ave des saules  
St-Benjamin Qc G0M1N0

mariejos@outlook.com

Merci de votre confiance!

**MATÉRIAUTHÈQUES**

« Récupérer le passé pour construire l'avenir »

**Le Siillon**

*Regroupement pour  
parents et amis(es)  
de la personne atteinte  
de maladie mentale*

477, 90<sup>e</sup> rue, suite 240, Saint-Georges, Qc G5Y 3L1

- Tél. : 418 227-6464 • Sans frais : 1 855 272-7837
- Fax : 418 227-6938
- lesillon@globetrotter.net • www.lesillon.com

**Services offerts sur le territoire Beauce-Etchemins**

- Interventions individuelles et familiales
- Groupe d'entraide -Groupe Psycho-Éducatif -Sensibilisation

# Avril 2018

dim.	lun.	mar.	mer.	jeu.	ven.	sam.
1 Pâques	2 Bureau Fermé	3 	4 	5 	6	7
8	9 	10 	11 	12 	13	14
15	16	17 	18 	19 	20	21
22	23	24 	25 	26 	27	28
29	30 					

Date des séances du Conseil 2018: 8 janvier, 6 février, 5 mars, 9 avril, 7 mai, 4 juin, 9 juillet, 13 août, 10 septembre, 1er octobre, 5 novembre et 3 décembre.

Les séances débutent à 19 h à la salle du conseil au 440, avenue du Collège.



**Recyclage**



**Ordures**

**Bibliothèque:**

Mercredi: 12 h 30 à 14 h 00

Jeudi: 18 h 15 à 20 h 00



**Séance du Conseil:**

1er lundi du mois

(sauf exceptions)



## NUMÉROS UTILES

Ambulance-Incendie-Police	911	Hôpital St-Georges	418 228-2031
Âge d'Or	418 594-8189	Nouvel Essor	418 383-5252
Bibliothèque	418 594-6068	Répertoire ressources communautaires	211
Bureau Municipal	418 594-8156	SPA Beauce-Etchemin	418 774-8803
Bureau de poste	418 594-1212	CEPS Beauce-Etchemin	418 228-0001
CLSC des Etchemins	418 625-8001	Parent'aime	418 625-2223
CLSC St-Prosper	418 594-8282	Proches aidants	418 594-8282
Coop de solidarité à domicile	418 625-4500	Ressourcerie Bellechasse	418 642-5627
Cuisines collectives	418 625-4112	Groupe Espérance Cancer	418 227-1607
École la Tourterelle 3100	418 228-5541	Info-Santé	811
Tony Demers ( Recyclage)	418 313-1440	Taxi collectif des Etchemins	418 227-2626